



UNION FÉDÉRALE DE LA SANTÉ PRIVÉE CGT

Centres de Lutte Contre le Cancer

Une nouvelle classification simplifiée... et des salaires qui végètent

Depuis 18 mois, les délégations syndicales et patronales de la branche des Centres de Lutte Contre le Cancer négocient la mise à jour du système qui détermine le groupe de Rémunération de chaque emploi de la Convention Collective.

Les syndicats CGT des Centres de Lutte Contre le Cancer revendiquent une classification qui valorise les diplômes, les savoirs-faire (l'expérience professionnelle), les qualifications acquises (les formations) et la possibilité d'évoluer dans son emploi en accédant à des formations diplômantes, c'est-à-dire inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

18 mois de négociations perdus pour dépolssiérer la cotation des emplois

La classification des emplois va peu évoluer, à la date du mois d'avril 2024 les négociations prévoient :

- Des niveaux de rémunérations identiques pour les emplois des groupes A à N,
- Un nombre de critères qui passerait de 13 à 5 pour déterminer le niveau de rémunération des emplois,
- Les salarié-e-s des Centres de Lutte Contre le Cancer conserveraient leurs groupes de classification actuels et seuls 4 emplois seraient reclassés (masseur kinésithérapeute : groupe F vers G ; orthophoniste : groupe F vers G ; préparateur qualifié en pharmacie : groupe E vers E1 et diététicien : groupe E vers F),
- L'emploi d'IPA (infirmier-ère en pratiques avancées) serait officiellement reconnu groupe H.

Pour la suite, ne sont prévues que des négociations salariales individualisées

- La négociation salariale sera concentrée sur certains emplois : indemnité de service exclusif des IADE (infirmier-ère-s anesthésistes) et des IPA, ainsi que des mesures pour les bas salaires (groupes B et C),

- Pour une même méthodologie de cotation d'emploi, le système de rémunération du personnel médical et non médical resterait différent,
- De nouveaux parcours professionnels individuels sont à l'étude (IBODE, préparateurs en pharmacie, emplois de la recherche...),
- Un 3^{ème} palier de VAP, dont les critères d'attribution restent flous, ce qui constituerait un doublon avec les emplois de spécialistes,
- Les mesures Qualité de Vie et Conditions de Travail envisagées se feraient sans enveloppe financière, ni politique d'embauche d'envergure.

Et pendant ce temps...

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'inflation a atteint 14,7 %, le SMIC a été revalorisé de 13,66 % alors que les grilles de rémunération dans les C.L.C.C. ne l'auront été que de 4.82 % ! (0,5 % en janvier 2022, 3.06 % en juillet 2022 et 1,2% en juillet 2023).

Il est urgent d'obtenir des hausses générales des salaires. Au regard du contexte inflationniste et tarifaire, les syndicats C.G.T. des Centres de Lutte Contre le Cancer réclament :

- une revalorisation salariale immédiate de 803,64 €/an pour tou.te.s
- et a minima une augmentation de 2 400 € bruts/an pour le personnel non-praticien et de 500 € bruts/an pour le personnel praticien.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.



Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr